

Ville de Revel

---

## EXTRAIT

### du registre des délibérations du conseil municipal

---

**Objet : Marchés publics d'assurances de la commune - avenant n°1 au lot n° 3 - responsabilité civile**

**N° 019.04.2025**

**Rapporteur :**  
**Martine MARECHAL**

L'an deux mille vingt-cinq le trois du mois d'avril à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de REVEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à la mairie, sous la présidence de monsieur Laurent HOURQUET, à la suite à la convocation faite par monsieur le maire le 27 mars 2025.

- Nombre de membres en exercice : 29
- Nombre de membres présents : 22
- Nombre de pouvoirs : 5
- Votants pouvoirs compris : 27

#### Présents

Laurent HOURQUET - maire, Marielle GARONZI, 1<sup>ère</sup> adjointe, François LUCENA, 2<sup>e</sup> adjoint, Annie VEAUTE, 3<sup>e</sup> adjointe, Michel FERRET, 4<sup>e</sup> adjoint, Pascale CONTE-DUMAS, 5<sup>e</sup> adjointe, Jérôme GARCIA, 6<sup>e</sup> adjoint, Martine MARECHAL, 7<sup>e</sup> adjointe, Alain MAGNIN-LAMBERT, 8<sup>e</sup> adjoint, Alain CHATILLON, Thierry FREDE, Valérie MAUGARD, Patricia DUSSENTY, Jean-Louis CLAUZEL, Alain SARTORI, Catherine FEVRIER, Olivier PICARD, Thierry CLAVEL, Frédéric GALINIE, Robert CLERON, Bertrand JAULIN, Caroline MASSON

#### Absents excusés

Ghislaine DELPRAT a donné procuration à Catherine FEVRIER  
Brigitte BURSON-BRYER a donné procuration à Alain MAGNIN-LAMBERT  
Christelle FEBVRE a donné procuration à Marielle GARONZI  
Uvaldo POLVOREDA a donné procuration à Pascale CONTE-DUMAS  
Marie ARGENCE a donné procuration à Alain SARTORI  
Rémi DERON-LOUP, Martine FREEMAN

Les conseillers formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 29, ont désigné comme secrétaire monsieur François LUCENA.

- oOo -

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250407-019042025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025  
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Par délibération du conseil municipal du 17 décembre 2020, la commune avait approuvé la passation des marchés publics d'assurances dont le risque responsabilité civile qui a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour une durée de 5 ans.

Par avis d'échéance transmis à la commune de Revel le 4 janvier 2025, il a été constaté une augmentation de la cotisation annuelle de la SMACL de 1 496,23 € TTC.

Questionné sur le sujet, la SMACL fait état d'une « sinistralité exceptionnelle par son intensité en 2023 » ainsi « qu'un coût financier moyen par dossier 2 fois supérieur par rapport à l'année 2022 ». Pour autant, il faut noter que le rapport sinistre à primes de la commune est de 32 % depuis 2021.

Cet avis d'échéance génère une augmentation de 3,72 % pour ce risque par rapport au prix initial et en prenant en compte la durée du marché.

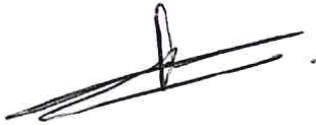
Sur proposition de madame Martine MARÉCHAL, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide :

- d'approuver l'avenant n°1 au lot n°3 responsabilité civile à passer avec la SMACL,
- d'autoriser monsieur le maire ou son représentant à signer l'avenant n°3.

Ainsi délibéré à Revel ledit jour.  
Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme  
Revel, le 3 avril 2025

Le maire



Laurent HOURQUET

Le secrétaire de séance



François LUCENA

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

031-213104516-20250407-019042025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2025  
Affichage : 07/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation